

Mémoire

Consultation pré-budgétaire



Document de réflexion municipale

Janvier 2021

Ce document de consultation, élaboré dans le cadre de l'exercice pré-budgétaire de la Ville de Sherbrooke, vous permettra de prendre connaissance des préoccupations engendrées par le modèle de revenus axé principalement sur la taxation foncière, dans un contexte où le gouvernement transfère de plus en plus de responsabilités aux municipalités.



Transport collectif



Électrification des transports



Programme d'aide :
passage du mazout à l'électricité



Logement social



Coût du service
de police



Pacte fiscal



Nouveaux pouvoirs
de taxation



Gestion
des matières résiduelles

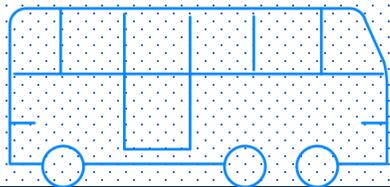


Zone d'innovation

1

Transport collectif

Le transport en commun est un vecteur de la richesse collective et contribue à l'activité économique de Sherbrooke.



État de la situation

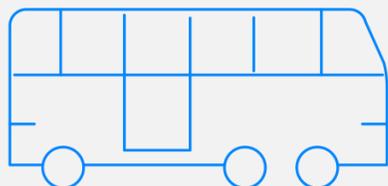
Les principaux projets de la Ville de Sherbrooke, tous en lien avec les orientations de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec, sont :

- L'électrification du transport en commun.
- Le développement d'une offre de transport collectif plus diversifiée pour contrer l'attrait à l'auto solo.
- La planification de l'architecture renouvelée du réseau afin d'offrir un service de transport en commun de qualité, en permettant des déplacements plus rapides, ponctuels et fréquents.
- La facilitation de l'intermodalité, soit l'utilisation simple et efficace de plusieurs modes de transport collectifs, actifs et complémentaires.

1

Transport collectif

La recommandation de la Ville de Sherbrooke à l'égard du transport collectif est :



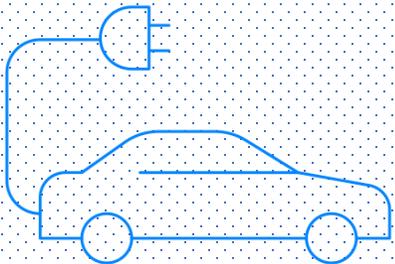
Recommandation

L'augmentation de la contribution gouvernementale pour aider la Ville de Sherbrooke à atteindre les orientations de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec. L'aide financière est requise au niveau des investissements en immobilisations ainsi que pour le développement du service et le fonctionnement.

2

Électrification des transports

La Société de transport de Sherbrooke (STS) travaille à renouveler sa flotte d'autobus avec des véhicules 100 % électriques.



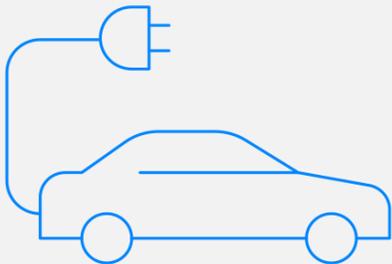
État de la situation

La Ville de Sherbrooke accueille favorablement le dépôt du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ainsi que son Plan de mise en œuvre 2021-2026, lequel prévoit 3,6 milliards de dollars pour le secteur des transports.

2

Électrification des transports

Les recommandations de la Ville de Sherbrooke à l'égard de l'électrification des transports sont :



Recommandations

La clarification à court terme des leviers et outils financiers accessibles aux municipalités.

La considération, par le gouvernement du Québec, que la mobilité durable demeure au cœur de la réflexion gouvernementale.

La mise en place de mesures favorisant le transfert modal ainsi que le transport actif.

3

Programme d'aide : passage
du mazout à l'électricité

Sherbrooke a à cœur d'améliorer l'efficacité énergétique de sa population en la soutenant vers une transition du mazout vers l'électricité.



État de la situation

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 du PEV 2030 prévoit 248 millions de dollars pour appuyer, entre autres, la conversion du mazout vers l'électricité et d'autres énergies renouvelables pour les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.

3

Programme d'aide : passage
du mazout à l'électricité

La recommandation de
la Ville de Sherbrooke
à l'égard du Programme
d'aide du passage du
mazout vers l'électricité
est :



Recommandation

L'augmentation des sommes consacrées au
passage du mazout vers l'électricité.

4

Logement social

La Ville de Sherbrooke salue la récente signature d'une nouvelle entente concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).



État de la situation

Dans le cadre de l'entente entre la SHQ et la SCHL, un investissement fédéral de près de 116 millions de dollars appuiera la réalisation rapide de 54 projets au Québec, dont deux à Sherbrooke, pour un total de 35 nouveaux logements.

4

Logement social

Les recommandations de la Ville de Sherbrooke à l'égard du logement social sont :



Recommandations

La simplification du processus de construction de nouvelles unités de logement social ainsi que la bonification du financement des services en soutien communautaire pour les organismes les administrant.

La prévision d'un financement ayant un cycle triennal.

5

Coût du service de police

Le coût des services policiers fait l'objet de discussions depuis plusieurs années, à Sherbrooke comme ailleurs.



État de la situation

La Ville de Sherbrooke estime que le modèle actuel doit nécessairement être revu, car il présente un déséquilibre et une iniquité dans la prestation de services de la police québécoise ainsi qu'un désengagement financier du gouvernement du Québec par rapport aux services de santé et aux services sociaux.

5

Coût du service de police

Les recommandations de la Ville de Sherbrooke à l'égard du coût de ses services policiers sont :



Recommandations

Le réinvestissement en santé en général ainsi qu'en santé psychologique en particulier.

La contribution financière du gouvernement du Québec pour aider les municipalités ayant leur propre corps policier.

6.1

Pacte fiscal

Partage de la croissance d'un point de la TVQ

Le partage de la croissance d'un point de la TVQ permet à Sherbrooke, comme aux autres municipalités, un retour des fruits de la croissance économique provinciale, croissance à laquelle elle contribue.



État de la situation

Rien n'a été prévu dans le pacte fiscal en lien avec une situation de décroissance économique alors que le financement des municipalités exige un financement stable dans le temps.

6.1

Pacte fiscal

Partage de la croissance
d'un point de la TVQ

La recommandation de la Ville de Sherbrooke à l'égard du partage de la croissance d'un point de la TVQ est :



Recommandation

La mise en place d'un montant plancher qui assurerait aux municipalités une plus grande stabilité dans leur planification financière.

6.2

Pacte fiscal

Compensation tenant
lieu de taxes et TGT

Le principe des compensations tenant lieu de taxes a subi certaines modifications au cours des dernières décennies. Les municipalités ont d'ailleurs perdu des sommes significatives à la suite de l'élimination des bonifications et de l'ajustement des taux de compensation.



État de la situation

L'engagement du gouvernement se réduit à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion.

6.2

Pacte fiscal

Partage de la croissance
d'un point de la TVQ

La recommandation de la Ville de Sherbrooke à l'égard du partage de la croissance d'un point de la TVQ est :



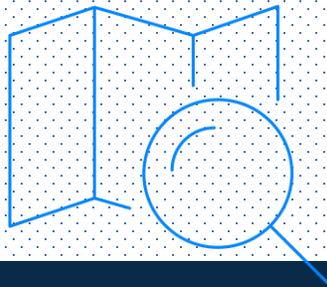
Recommandation

Afin de compenser les pertes associées à cette nouvelle méthode, le gouvernement du Québec propose d'ajuster les taux de compensation. La Ville de Sherbrooke est consciente que la simplification de ce processus est souhaitable, mais il est impératif que le gouvernement paie sa juste part au même titre que les autres catégories de contribuables.

7

Nouveaux pouvoirs de taxation

Les modifications apportées à la Loi sur les cités et villes (LCV) permettent aux municipalités d'être plus autonomes dans l'établissement de certains tarifs pour ainsi augmenter les sources de revenus.



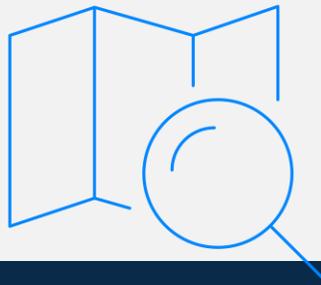
État de la situation

Le cadre législatif qui entoure ces pouvoirs est nouveau, complexe et relativement contraignant. L'élaboration des options possibles, l'évaluation des impacts et la mise en place de tous les éléments requis à leur réalisation constituent donc un défi.

7

Nouveaux pouvoirs de taxation

La recommandation de la Ville de Sherbrooke à l'égard des nouveaux pouvoirs de taxation est :



Recommandation

Les enjeux constituant un frein à l'implantation des redevances sont nombreux. Le gouvernement du Québec aurait possiblement avantage à prévoir des mécanismes régionaux appliqués par le gouvernement directement, mais dont les revenus seraient redistribués aux municipalités avec des objectifs spécifiques. Par exemple, une redevance de développement ou une taxe sur l'immatriculation.

8

Gestion des matières résiduelles

Comme l'ensemble des municipalités québécoises, la Ville de Sherbrooke est aux prises avec la modernisation de son système de gestion de collecte sélective.



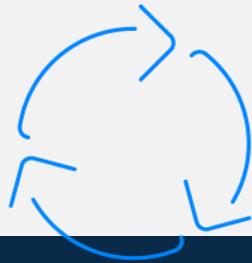
État de la situation

Plusieurs projets pilotes seront mis en place au cours de la prochaine année afin de détourner de nouvelles matières des sites d'enfouissement, notamment afin de se préparer à la nouvelle législation provinciale.

8

Gestion des matières résiduelles

Les recommandations de la Ville de Sherbrooke à l'égard de la gestion des matières résiduelles sont :



Recommandations

Que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, soient plus largement consultées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et RECYC-QUÉBEC dans le dossier de la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables.

Que le soutien et la reconnaissance d'initiatives innovantes comme VALORIS soient une priorité gouvernementale.

9

Zone d'innovation

La création de zones d'innovation est au cœur de la vision économique du gouvernement du Québec en vue d'augmenter :

- la commercialisation des innovations
- les exportations
- les investissements locaux et étrangers
- la productivité des entreprises



État de la situation

La Ville de Sherbrooke et ses partenaires ont beaucoup d'attentes face à la création des zones d'innovation et sont en contact étroit avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation en vue d'une désignation officielle comme zone d'innovation.

9

Zone d'innovation

La recommandation de la Ville de Sherbrooke à l'égard de la zone d'innovation est :



Recommandation

Qu'une contribution financière de 375 M\$ soit demandée au gouvernement du Québec pour le déploiement de la zone d'innovation de Sherbrooke.

Période de questions